COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260923-2026_059-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice	: 19
Présents	: 14
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-six le 23 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 15 septembre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT — Pierre Jean JANNIN – Francoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR

ABSENTS EXCUSES : Anne Marie DU BOISBAUDRY pouvoir à François LE COTILLEC Anne JACOB pouvoir à Marine BARDOU – Samuel DURAND pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Caroline VALETTE pouvoir à Emmanuel de LA TOUR - Marie DEVOIS pouvoir à Jean Luc HOUDART

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_059 SUPPRESSION POSTE 5EME ADJOINT

Rapporteur François Le Cotillec

Par courrier du 9 septembre 2026, le préfet a notifié à la commune son acceptation de la démission de Monsieur Luc Rault Bardon de ses fonctions d'adjoint au maire.

Conformément à l'article L2122-14 du CGCT, le conseil municipal doit être convoqué dans un délai de 15 jours à compter de cette notification et doit se positionner sur le maintien de ce poste d'adjoint.

Par délibération n° 2026-024 du 20 mars 2026, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre d'adjoints, puis par délibération n° 2026-025, le conseil a élu la liste des adjoints plaçant Monsieur Luc Rault Bardon 5ème Adjoint.

Ce poste de 5ème adjoint est donc aujourd'hui vacant, et il est proposé de le supprimer portant à quatre le nombre d'adjoints au maire.

Vu le CGCT et notamment l'article L2122-14

Vu la délibération 2026-024 fixant le nombre d'adjoints au maire

Vu la notification du préfet en date du 9 septembre 2026, acceptant la démission de M. Rault Bardon de ses fonctions d'adjoint,

Le conseil, par 15 votes pour et 4 contre (M. Houdart, Mme Valette, M. de La Tour, Mme Devois)

Supprime le poste de 5ème adjoint au maire en raison de la démission de ses fonctions d'adjoint de Monsieur Luc Rault Bardon le nombre d'adjoints s'établissant donc à 4

Dit que le tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis aux services de la sous-préfecture

Autorise Monsieur le maire à prendre toute mesure et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT ★ 56 (Morbihan) ★

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)